

Mairie de Combs-la-Ville Esplanade Charles de Gaulle B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex Tel.: 01 64 13.16.00

Fax: 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 16/06/2022 Reçu en préfecture le 16/06/2022

ARRETEn° 2022 / 285 - A

AUTORISATION PRÉALABLE D'INSTALLATION D'ENSEIGNES ACCORDÉE A BRIGADIER CAFÉ SITUÉ RUE PABLO PICASSO, CENTRE COMMERCIAL PABLO PICASSO.

LE MAIRE,

VU

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L581-1 à

L581-45 et R. 581-58 à R. 581-65,

VU la demande d'autorisation préalable de Monsieur LEYE M'baye,

enregistrée sous le n° 077-122-22-007, reçue en mairie le 03 mai 2022 concernant l'installation de six petits logos et d'un grand logo en vitrophanie sur l'établissement BRIGADIER CAFÉ situé rue Pablo Picasso, Centre Commercial Pablo Picasso à Combs-la-

Ville,

la délibération n°7 du Conseil Municipal du 27 janvier 2020 portant approbation du Règlement Local de Publicité de la

commune,

ARRETE

ARTICLE 1: L'installation de six petits logos et d'un grand logo en vitrophanie

sur l'établissement BRIGADIER CAFÉ situé rue Pablo Picasso, Centre Commercial Pablo Picasso à Combs-la-Ville, objet de la

demande susvisée, est autorisée.

ARTICLE 2: Les objets constituant les enseignes doivent être maintenus en bon

état. En cas de modification ou d'ajout d'enseigne, une nouvelle

demande devra être présentée en mairie.

ARTICLE 3: Les enseignes lumineuses et éclairages doivent être éteints entre

23h et 7h.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet,

- M. le Chef de service de la Police Municipale

- L'intéressé

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le 16/06/2022

ID: 077-217701226-20220615-2022_285A-AI

ARTICLE 5: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du

présent arrêté qui sera publié et affiché.

ARTICLE 6: Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à

compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un

recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le 15 juin 2022

Le Maire, Guy GEOFFROY Signé